

# Politique

## Génocide des Tutsi : un Franco-Rwandais condamné à 14 ans de réclusion

Jeune Afrique, 17 décembre 2021

**Claude Muhayimana, 60 ans, a été condamné jeudi 16 décembre par la cour d'assises de Paris à 14 ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité pour son rôle lors du génocide des Tutsi, au Rwanda.**

Quinze années de réclusion avaient été requises, mercredi 15 décembre, contre cet ancien chauffeur d'hôtel, accusé d'avoir transporté des gendarmes et des miliciens Interahamwe, bras armés du régime génocidaire hutu, sur des lieux de massacre de Tutsi entre avril et juillet 1994, dans l'ouest du Rwanda. Selon l'accusation, il a « *aidé et assisté sciemment* » les tueurs « *en assurant leur transport* ».

Debout, impassible, les mains croisées dans le dos, Claude Muhayi-

mana a écouté les réponses aux cent questions qui avaient été posées à la cour, laquelle a délibéré durant près de dix heures. Il a été reconnu coupable, à la majorité des voix, de complicité de génocide et de complicité de crimes contre l'humanité dans les collines de Karongi, Gitwa et Bisesero sur la période du 7 avril jusqu'à fin juin, et de complicité de crimes contre l'humanité en juillet dans les collines de Bisesero.

### Menotté sur place

Les jurés l'ont absous de ces chefs d'accusation sur certains des lieux sur lesquels il était accusé d'avoir transporté les tueurs. « *M. Muhayimana, je comprends que cette décision soit difficile, la cour et le jury ont essayé d'entendre tout ce qui a été dit* », lui a dit le président Jean-Marc Lavergne

après l'énoncé du verdict.

Le condamné a enfilé sa veste de cuir, échangé avec ses avocats, puis a été menotté sur place et emmené par des policiers. Le procès de Claude Muhayimana est le troisième en France lié au génocide des Tut-

si, mais c'est la première fois qu'un citoyen « *ordinaire* » est jugé. Les deux autres avaient concerné un ex-capitaine de l'armée et deux bourgmestres rwandais.

**Avec AFP**